

# BILAN DES CAMPAGNES FEUX DE FORET 1991 ET 1992

par le C.I.R.C.O.S.C.\*

## LA CAMPAGNE FEUX DE FORETS 1991 : le calme après la tempête

Le bilan feux de forêts de l'année 1991 s'est soldé par la destruction de 6 870 ha. Ce chiffre est, après 1988 (5 357 ha), le plus bas de la décennie.

Ce succès est, bien entendu, à mettre au compte des hommes chargés de la lutte et de la prévention, qui, comme tous les ans, se sont dépensés sans compter.

Gardons nous toutefois de tout triomphalisme, l'expérience nous a appris à être prudents.

Les années "glorieuses" de 1987 et 1988 ont été suivies de campagnes moins brillantes en 1989 et 1990.

Nous savons maintenant que les moyens dont nous disposons et les tactiques que nous mettons en œuvre nous permettent de nous opposer avec succès à l'extension de feux de forêts lors des saisons où les conditions météo sont proches de la normale.

Nous connaissons aussi nos limites et restons malheureusement persuadés que face aux problèmes engendrés par une sécheresse intense, aggravée par des vents violents, nous risquons de nous retrouver dans une situation où le nombre, la simultanéité et la violence des départs de feux entraînent un déséquilibre dans la gestion des moyens avec, pour conséquence, une forte probabilité de feux catastrophes.

La campagne de sensibilisation du public ainsi que le quadrillage préventif des massifs à risques ont progressivement porté leurs fruits.

La diminution sensible du nombre de départs de feux, déjà constatée en 1990 s'est encore accentuée en 1991.

Toutefois, l'élément déterminant dans le bilan 1991 est certainement le facteur aérologique.

La fréquence particulièrement faible de vents supérieurs à 60 km/h ainsi qu'un nombre peu élevé de jours de vents supérieurs à 80 km/h ont engendré, en règle générale des vitesses de propagation peu élevées (Cf. les conditions météorologiques p.129), permettant au dispositif terrestre et aérien, d'intervenir avant que les foyers n'atteignent des surfaces par trop importantes.

Les points forts de la campagne 1991 ont été:

- le feu de la **Tour d'Aigues** les 18 et 19 juillet dans le département de Vaucluse qui a totalisé 1 660 ha,
- le feu de **Bras**, à proximité de **Brignoles** dans le Var les 26 et 27 juillet qui a totalisé 1 200 ha,
- le feu d'**Aurons** dans le département des Bouches-du-Rhône les 19 et 20 août et qui a totalisé 300 ha.

Ces trois grands feux représentent 46 % du bilan général.

**C.I.R.C.O.S.C.**

## L'année 1992

A la fin du mois d'octobre, sur les seuls départements méditerranéens, le bilan annuel s'établit à 13480 ha. Ce chiffre est sensiblement inférieur à la moyenne relevée sur la période 1979-1991 (33000 ha) mais n'approche pas les meilleurs résultats obtenus en 1988 (5200 ha) et 1991 (6500 ha).

La part des feux de l'été (1er juillet - fin septembre) est de 13000 ha.

A l'échelon national, 18180 ha de surfaces forestières ont été touchées par les incendies, depuis le début de l'année.

## Les feux en région méditerranéenne

Compte tenu des différences marquées constatées entre le continent et la Corse, il convient d'analyser séparément ces deux zones méditerranéennes.

Sur le continent, 1400 ha ont été parcourus par le feu depuis le début de l'année. Dans ce bilan, la part des feux de l'été n'est que de 250 ha.

Ce chiffre est le plus bas obtenu à ce jour ; le meilleur résultat datait de 1988. En outre, aucun des 350 feux recensés durant l'été (1000 en moyenne sur les dix dernières années) n'a dépassé les 100 ha.

Le dispositif mis en place a donc fonctionné de façon très satisfaisante, bien qu'il faille tenir compte d'un contexte météorologique favorable.

Les précipitations importantes recueillies au mois de juin et au début

\*Centre interrégional de coordination opérationnel de la Sécurité civile  
Valabre 13120 Gardanne  
Tél : 42 58 34 71

du mois de juillet ont eu pour effet de saturer en tous secteurs la réserve en eau des sols qui est restée durant tout l'été à un niveau relativement élevé (le seuil critique de 30 mm n'a été atteint que dans 4 des 80 secteurs météorologiques continentaux, alors qu'en 1988, année jugée peu critique, il l'avait été dans 30 secteurs). De plus, les journées de vent fort ont été peu fréquentes. Au total, le nombre de secteurs classés en risques "très sévères" a été particulièrement réduit sur le continent (23 contre 320 en 1991 et 450 en 1988).

Les dispositifs de lutte n'ont donc pas été soumis à une forte sollicitation (à titre d'exemple, une cinquantaine de feux ont nécessité l'emploi de moyens aériens, et seulement 160 heures d'avions ont été consommées, ce qui représente une activité bien moins soutenue que durant la dernière période hivernale).

Les moyens nationaux mis en place en renfort des dispositifs locaux se sont ainsi toujours avérés suffisants et il n'a pas été nécessaire de faire appel à des colonnes de renforts de sapeurs pompiers.

Ce calme opérationnel qui a prévalu sur le continent a permis de renforcer le dispositif en Corse où la situation s'est révélée très différente.

En Corse, l'activité a été intense et a entraîné un concours important des moyens de l'Etat.

Avec 12 110 ha touchés (dont 11880 pour la seule période estivale), la Corse a subi 90 % des destructions recensées durant l'année en région méditerranéenne.

Ce résultat est proche de la surface moyenne touchée par le feu en Corse durant les dix derniers étés 12000 ha. Il est à noter que sur la même période, le seuil des 20000 ha a été franchi à trois reprises (1982, 1983, 1985).

Les conditions climatiques qui ont prévalu dans l'île ont revêtu un caractère beaucoup plus critique que sur le continent.

Les précipitations faibles du printemps ont été suivies d'une longue période de sécheresse : les réserves en eau ont atteint un niveau très bas (le seuil de 30 mm a été franchi dans 6 des 8 secteurs de l'île) et se sont parfois approchées des plus faibles valeurs enregistrées.

16 jours de vent violent ont été recensés.

Cette situation de risques s'est

Départements	Nombre de feux	Surface parcourue (ha)	Surface moyenne (ha)
Alpes de Hte Provence	22	300	14
Hautes Alpes	15	130	9
Alpes Maritimes	383	378	1
Bouches du Rhône	183	461	3
Var	333	1879	6
Vaucluse	88	1694	19
P.A.C.A.	1024	4842	5
Aude	71	76	1
Gard	118	281	2
Hérault	59	175	3
Lozère	34	242	7
Pyrénées Orientales	64	151	2
Languedoc-Roussillon	346	925	3
Ardèche	208	518	2
Drôme	25	86	3
Rhône-Alpes	233	604	3
Continent	1603	6371	4
Corse du Sud	581	494	1
Haute Corse	833	335	0,5
Corse	1414	828	1
<b>TOTAL</b>	<b>3017</b>	<b>7199</b>	<b>2</b>

Tab. I : Statistiques feux de forêts 1991 arrêtées à la date du 31 décembre

Départements	Nombre de feux	Surface parcourue (ha)	Surface moyenne (ha)
Alpes de Hte Provence	16	62	4
Hautes Alpes	8	30	4
Alpes Maritimes	244	199	1
Bouches du Rhône	110	101	1
Var	225	128	1
Vaucluse	40	9	0,5
P.A.C.A.	643	529	1
Aude	15	16	1
Gard	46	61	1
Hérault	33	31	1
Lozère	28	362	3
Pyrénées Orientales	27	105	4
Languedoc-Roussillon	149	575	3
Ardèche	116	280	2
Drôme	20	36	2
Rhône-Alpes	136	316	2
Continent	928	1420	2
Corse du Sud	713	1358	2
Haute Corse	1224	10746	9
Corse	1937	12104	6
<b>TOTAL</b>	<b>2865</b>	<b>13524</b>	<b>5</b>

Tab. II : Statistiques feux de forêts 1992 arrêtées à la date du 31 décembre

maintenue jusqu'à la fin du mois de septembre.

Aussi, le nombre de secteurs classés en risques "très sévères" a-t-il été élevé (75) et plus particulièrement en Haute Corse (une cinquantaine).

Les très nombreux départs de feux enregistrés (1900 soit 1450 pour la seule période estivale dont 900 en Haute Corse) ont considérablement aggravé une situation potentiellement dangereuse.

La Corse bénéficie traditionnellement d'un concours substantiel du Ministère de l'Intérieur. Il a été particulièrement important cette année.

Au début de l'été, les moyens suivants ont été prépositionnés au profit des 2 départements de l'île :

- 3 CL215 (Ajaccio)
- 2 CS2F (Bastia)
- 2 HBE (1 Ajaccio, 1 Bastia)
- 6 sections USC et 2 sections militaires intégrées.

Dans une deuxième phase, compte tenu de l'évolution de la situation opérationnelle, ces moyens ont été renforcés par la mise en place complémentaire à la fin du mois de juillet en Haute Corse d'un CS2F, d'un HBE et d'une section USC en provenance de Brignoles.

En outre, sur la base de prévisions d'aggravation des risques, des mesures ponctuelles ont été prises visant à renforcer préventivement les moyens déjà en place sur l'île :

- mise en place d'avions bombardiers d'eau supplémentaires (2 CS2F et 1 HERCULE C130 le 13 août, 1 HERCULE C130, 2 CL215 et 2 CS2F le 4 septembre).

- mise en place d'hélicoptères PUMA et du détachement héliporté de la Sécurité Civile les 13 août (2 PUMA) et le 4 septembre (3 PUMA).

- transfert de 2 sections de l'USC 1 en Haute Corse le 1er septembre.

Enfin, à l'occasion des feux survenus les 13 août (Corse du Sud) et 4 septembre, des moyens complémentaires aériens ont été engagés (la moitié de la flotte de la Sécurité Civile opérait alors en Corse), des renforts terrestres étaient également acheminés au profit de la Haute Corse (2 sections de l'USC 7, un détachement des sapeurs pompiers des Alpes Maritimes, le détachement de génie opérationnel de l'USC 7, quatre sections militaires "PIONNIERS").

Le 4 septembre, la majeure partie du potentiel opérationnel de la Sécurité Civile s'est ainsi trouvée mobilisée en Corse (USC : 11 sections sur 14 ainsi que le détachement héliporté, le détachement de Génie Opérationnel et les 6 sections militaires intégrées, 3 hélicoptères PUMA, 12 avions bombardiers d'eau, 3 HBE).

Ces moyens déployés pour la plus grande part à titre préventif, sont sans précédent.

Cet important concours, ainsi que la mobilisation des effectifs locaux a



Photo 1 : Puma bombardier d'eau

Photo Ph. Drouet



Photo 2 : Lama bombardier d'eau

Photo Ph. Drouet

permis durant la plus grande partie de la campagne, de faire face aux très nombreux incendies d'origine criminelle qui se sont développés en Corse.

Au 3 septembre (et pour la seule période estivale) 1050 incendies avaient été relevés, ne touchant que 1350 ha. Seuls 3 de ces incendies survenus le 13 août à proximité de Porto Vecchio ont dépassé la limite des 100 ha (au total 850 ha, l'un d'eux étant à l'origine du seul décès relevé durant l'été).

Les feux survenus en Haute Corse le 4 septembre qui ont parcouru 10 000 ha ne doivent pas remettre en cause la doctrine d'attaque rapide des feux naissants dont l'efficacité s'est confirmée durant la plus grande partie de la campagne.

En effet, la multiplicité des départs d'incendie (près de 130) simultanés, dont certains en zone habitée, n'a pas permis d'appliquer cette stratégie. Les services d'intervention, dans une telle situation, ont dû se consacrer en priorité à la protection de la population et des habitations. Leur action a été en la matière efficace puisque les destructions ont été limitées à quelques unités, aucune victime n'étant à déplorer.

Cet épisode a démontré une fois de plus (des phénomènes similaires ont pu être observés en 1985 et 1989) l'importance que revêt la réduction du nombre d'incendies, l'efficacité du dispositif de protection de la forêt se situant à cet égard en amont de la lutte.

DPTS	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
04	36	40	71	102	35	38	106	63	17	44	78	45	22
05	16	7	4	32	61	69	38	27	29	15	46	33	15
06	533	354	698	567	385	427	457	521	287	298	446	440	383
13	369	329	423	376	262	229	289	321	207	270	366	230	183
83	492	413	634	565	472	368	544	512	497	410	558	464	333
84	158	97	137	126	95	83	128	94	67	66	204	111	88
PACA	1604	1240	1967	1768	1310	1214	1562	1538	1104	1103	1698	1323	1024
11	179	61	128	91	90	122	175	67	45	48	134	50	71
30	502	247	417	230	204	313	323	274	112	116	227	147	118
34	160	145	162	157	128	136	175	86	59	63	106	82	59
48	86	71	65	61	63	73	97	65	23	18	87	50	34
66	176	199	190	195	221	164	152	200	49	76	111	48	64
L. R.	1103	759	962	734	706	808	922	692	288	321	665	377	346
07	275	261	425	357	338	475	407	184	56	56	205	257	208
26	-	-	-	-	-	-	-	-	19	16	78	36	25
R.A.	275	261	425	357	338	475	407	184	75	72	283	293	233
CONT.	2982	2254	3354	2859	2354	2497	2891	2414	1467	1496	2646	1993	1603
2A	552	800	1038	918	372	336	621	446	616	836	568	534	581
2B	1017	1090	728	849	579	302	929	769	1370	2100	1517	1233	833
CORSE	1569	1890	1766	1767	951	638	1550	1215	1986	2936	2085	1767	1414
TOTAL	4551	4144	5120	4626	3305	3135	4441	3629	3453	4432	4731	3760	3017

Tab. III : Nombre de feux de forêts, arrêté à la date du 31 décembre

DPTS	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
04	642	368	542	2581	141	156	651	546	64	165	776	965	300
05	68	10	85	151	213	247	163	93	97	69	762	137	130
06	5328	3129	3667	1257	1564	969	4145	10489	258	826	1305	4460	377
13	14832	1295	1413	5054	1470	1016	424	3177	842	299	15019	7324	461
83	10506	858	1130	9007	2502	897	4074	9046	4201	407	12973	26264	1879
84	819	408	138	217	133	149	190	119	91	28	1176	87	1694
PACA	32195	6068	6975	18267	6023	3434	9647	23470	5553	1794	32011	39237	4841
11	1415	621	779	668	1538	1600	4899	4315	133	110	2527	130	76
30	4004	656	1608	1462	1493	1000	6346	1627	174	182	3584	2696	281
34	1839	503	840	429	431	885	561	561	26	76	1166	148	175
48	3668	767	557	748	1348	942	812	1703	52	110	934	456	242
66	509	489	1447	1584	4203	908	2591	5986	448	192	814	152	151
L. R.	11435	3036	5231	4891	9013	5335	15209	14192	833	670	9025	3582	925
07	3512	1254	1864	1657	1021	2935	2731	2077	224	114	922	1461	518
26	-	-	-	-	-	-	-	-	29	39	462	250	85
R.A.	3512	1254	1864	1657	1021	2935	2731	2077	253	153	1384	1711	603
CONT.	47182	10358	14070	24815	16057	11704	27587	39739	6639	2617	42420	44530	6371
2A	2506	691	3574	10592	28792	486	5992	2216	1200	790	2460	5873	493
2B	7181	6129	9316	18258	5383	3119	22141	5584	2830	1950	12023	6148	335
CORSE	9487	6820	12890	28851	34175	3605	28133	7300	4030	2740	14483	12021	828
TOTAL	56829	17178	26960	53666	50232	15309	55720	47039	10669	5357	56903	56551	7199

Tab. IV : Nombre d'hectares brûlés, arrêté à la date du 31 décembre

## Hors région méditerranéenne

L'activité opérationnelle a été peu soutenue. La superficie touchée par les feux durant l'été peut être évaluée à 800 ha

(pour un millier de départs de feu).

En raison d'une activité importante durant l'hiver, justifiée par la séche-

resse exceptionnelle, le bilan des feux peut, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, être évalué à 4600 ha. ■